

L'OGA, À VOS CÔTÉS POUR L'ECF*

EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE



CONSEILLEZ L'ECF PAR L'OGA À VOS CLIENTS ET VALORISEZ VOTRE EXPERTISE EN LEUR PERMETTANT D'OBTENIR LE LABEL DE CONFORMITÉ FISCALE

L'Examen de conformité fiscale, un dispositif légal novateur, indispensable pour la protection de vos clients

L'ECF est une prestation contractuelle, régie par le décret et l'arrêté du 13 janvier 2021, au titre de laquelle l'OGA s'engage à examiner la conformité de votre client aux règles fiscales des 10 points prévus dans un chemin d'audit. À l'issue des travaux, un compte rendu est établi et transmis à l'administration fiscale.

DE NOMBREUX AVANTAGES POUR VOTRE CLIENT & VOUS



POUR VOTRE CLIENT, c'est une assurance complémentaire en matière de sécurité fiscale par la diminution du risque de contrôle par l'administration. Il évite les pénalités et intérêts de retard en cas de rectification (bonne foi).

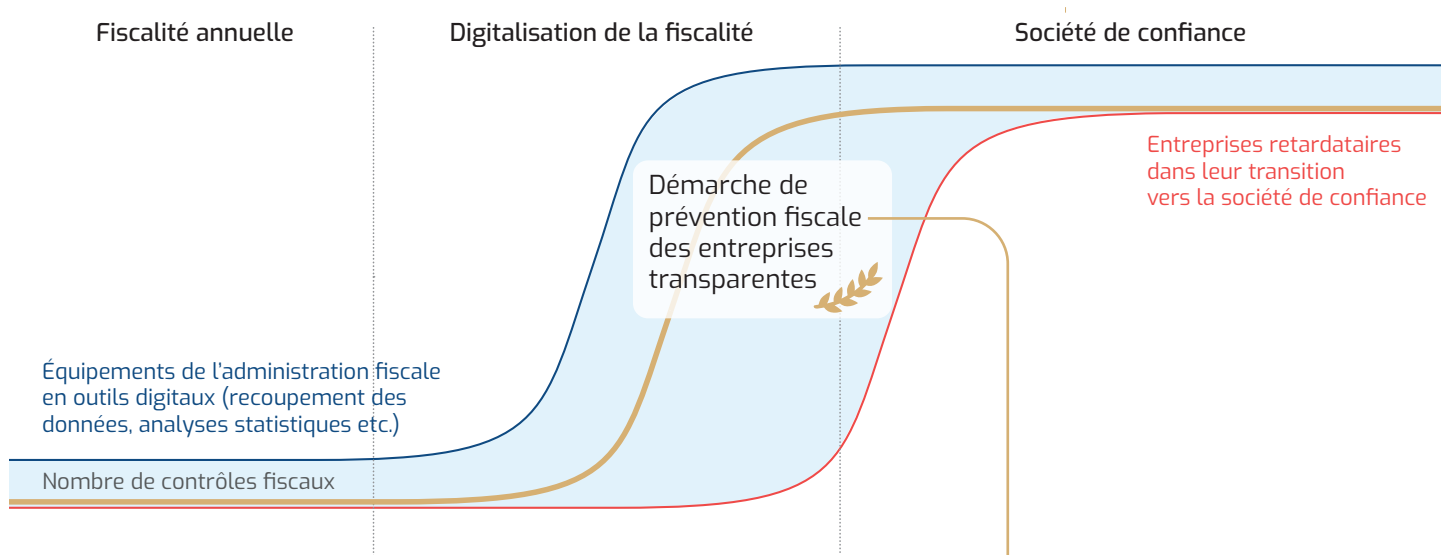


POUR VOUS, c'est un gage de confiance supplémentaire auprès de vos clients : en nous confiant leurs ECF, **vous restez dans votre rôle de conseil pour l'entreprise** et nous endossons celui de contrôleur que nous assumons depuis plus de 40 ans.

LE CONTRÔLE FISCAL, ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

La digitalisation de l'administration fiscale s'intensifie et avec elle, le nombre de contrôles fiscaux

Avec la digitalisation des services de l'administration, le risque de contrôle fiscal, déjà bien réel, est parti pour s'accroître. Avec le recours à l'intelligence artificielle qui permet de mieux cibler les contrôles, l'administration fiscale fait grimper le risque pour vos clients. Dans ce contexte, il est plus que jamais indispensable de les protéger. L'ECF et notre label de conformité fiscale leur permettent d'être clairement identifiés auprès de l'administration fiscale comme « de bonne foi », d'entamer une vraie démarche de prévention fiscale voire de se réaliser en tant qu'entreprises citoyennes.



UNE ASSURANCE POUR VOUS ET POUR VOS CLIENTS EN CAS DE RECTIFICATION

En conseillant l'ECF par l'OGA vous protégez vos clients en cas de rectification et vous dégagez votre responsabilité d'expert-comptable

Vous évitez les pénalités à vos clients

La réalisation d'un ECF évite les pénalités et les intérêts de retard à vos clients.

Vous dégagez votre responsabilité

Notre OGA se charge de valider pour votre client les points des pistes d'audit. Vous n'avez pas à vous soucier des conséquences d'une potentielle rectification et des recours éventuels que votre client pourrait engager contre vous.

Mais pourquoi ne pourrais-je pas faire cet ECF moi-même pour mes clients ?

En nous le confiant, vous n'avez pas à vous soucier d'un potentiel conflit d'intérêt : nous le réalisons pour vous en tant que tiers de confiance.

C'est un gage de crédibilité pour l'administration et de qualité pour vos clients !

L'OGA, un tiers de confiance reconnu par l'administration fiscale

L'OGA est un expert de la prévention fiscale, identifié par l'administration fiscale comme un tiers de confiance fiable. L'OGA a une légitimité dans ce domaine de compétence. En tant que structure associative, il peut réaliser l'ECF pour vos clients à un prix compétitif compte tenu de la mutualisation de ses moyens.

En vous déchargeant de cette mission, vous évitez le risque de conflit d'intérêts et vous pouvez vous consacrer pleinement à votre mission de conseil.

L'OGA, organisme expert en prévention fiscale

45 années d'expérience en prévention fiscale

Plus de **90%** d'experts-comptables, partenaires des OGA

Plus d'**un million** d'entreprises adhérentes

Un maillage de l'**ensemble du territoire**

DÉLÉGUEZ L'ECF ET CONCENTREZ-VOUS SUR VOTRE MISSION DE CONSEIL



Valorisez votre rôle de conseil

En nous confiant la réalisation de l'ECF pour vos clients, vous restez sur vos missions CŒUR DE MÉTIER et de CONSEIL, missions valorisées par vos clients et vous laissez la mission de CONTROLEUR à l'OGA.

Vous conservez ainsi la relation de confiance avec vos clients.



LE LABEL DE CONFORMITÉ FISCALE, PRÉCONISEZ À VOS CLIENTS UNE RECONNAISSANCE EN TANT QU'ENTREPRISES CITOYENNES

Le label « Conformité fiscale par l'OGA Tiers de confiance » octroyé par les organismes de gestion agréés, membres de l'UNASA et des fédérations et regroupements partenaires, se donne trois objectifs :

- 1 | D'être identifiés comme des entreprises citoyennes et responsables par un signe générateur de confiance** qui s'associe aux désirs des entreprises engagées de se montrer plus responsables, en lien avec une démarche RSE plus globale.
- 2 | De les différencier par rapport à un environnement concurrentiel.**
- 3 | D'accroître la confiance de leurs clients, fournisseurs et partenaires financiers et ainsi de booster leur activité.**

NOS AUTRES SERVICES

- > **Formations ciblées** en matière de droit, fiscalité, comptabilité et gestion
- > **Informations fiscales** régulières
- > Dossier d'**analyse économique**
- > **Données statistiques** professionnelles

Nos équipes se tiennent à votre disposition,
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans cette démarche.